Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260202-DM_53_2025-DE

Commune de PLEUGUENEUC

DÉCISION DU MAIRE N°53/2025

portant sur la renonciation à l'exercice du droit de préemption

DIA 35226 25 B0037

Le Maire de la commune de Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine),

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n°26-2020 du 09 juin 2020 (conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Vu la demande d'une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître CLOSSAIS et ASSOCIÉS, domicilié 51 rue de La Libération, 35720 MESNIL ROC'H (Ille-et-Vilaine), reçue le 23 décembre 2025, pour un bien sis 23 rue du Bourg, section AB n°46, appartenant à Mme MELISSON Magdeleine.

DÉCIDE DE :

- **RENONCER à l'exercice du droit de préemption pour le bien susnommé.**

Le Conseil Municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

A Pleugueneuc, le 23 décembre 2025

MAIRIE DE PLEUGUENEUC
35 (Ille-et-Vilaine)

Le Maire,
M. Loïc RÉGEARD